

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 059-215900176-20230622-DE23101-DE



**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 22 juin 2023  
Convocation du : 16 juin 2023  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le vingt-deux à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Valérie PRINGUEZ, Philippe CATTOIRE, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Sylvie GUSTIN, Catherine DE PARIS, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Carole CASIER, Philémon BRUNET, Caroline BAURANCE, Désiré BAILLON, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Céline LEROUX, Martine DUBREU, Arnaud MARIÉ, Hugues QUESTE, Laurent DERONNE, Pierre VANNESTE, Jean-Jacques DERUYTER, Michel PLOUY conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Pierre VANNESTE

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 059-215900176-20230622-DE23101-DE

DE23.101

**ASSURANCES**

**REMBOURSEMENT D'UN SINISTRE DOMMAGES AUX BIENS  
VOL DE VELOS DE DEUX AGENTS**

*Autorisation - Approbation*

0380

Le 9 février 2023, le grillage du garage à vélos de la Cité culturelle et sociale « Trait d'Union » a été découpé et deux vélos appartenant à des agents de la Ville d'Armentières ont été dérobés.

Le sinistre a été déclaré auprès de notre assureur « Dommages aux biens ».

Une suite favorable a été réservée à ce dossier et notre assureur a versé à la Ville d'Armentières une indemnisation de 1 849,10 €.

Cette indemnisation permet à la Ville d'Armentières de dédommager les agents sinistrés, de la façon suivante (valeur à neuf moins la vétusté), le contrat prévoyant une franchise contractuelle de 1 000 € restant à la charge de la commune. :

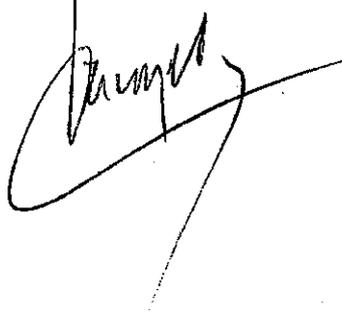
- 449,10 €
- 2 400,00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le versement de cette indemnisation, de procéder au dédommagement des agents et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement.

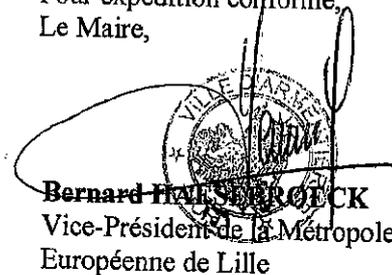
**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pierre VANNESTE  
Conseiller Municipal  
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,  
Le Maire,



**Bernard HALSBERGCK**  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille